

## REPÈRES

## LES SECTES EN FRANCE

## Définition

● On prête au mot *secte* deux origines latines : les verbes *sequi* (suivre) ou *secare* (couper). Il désigne un ensemble d'hommes et de femmes réunis par une même doctrine en petits groupes souvent constitués après séparation d'une Église ou religion instituée. Le Petit Robert cite ainsi, à titre d'exemple, les sectes juives, protestantes, hérétiques... En France, à la fin de 1993, la Commission nationale consultative des droits de l'homme proposait cette définition : « Groupement se présentant ou non comme une religion, dont les pratiques constatées sont susceptibles de tomber sous le coup de la législation protectrice des droits des personnes ou du fonctionnement de l'État de droit. » Mais il n'y a pas en droit français de définition juridique de la secte.

## La lutte contre les dérives sectaires

● La loi : en 1999, la proposition du sénateur Nicolas About est adoptée à l'unanimité par le Sénat. Elle vise à permettre la dissolution de groupes condamnés à plusieurs reprises. Examinée par l'Assemblée nationale en 2000, elle est complétée par un « délit de manipulation mentale » qui suscite de nombreuses critiques. Il est alors remplacé par le délit « d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse » avec la loi About-Picard, adoptée en 2001.

## L'organisme officiel :

En 1996, un Observatoire interministériel sur les sectes est créé, remplacé en 1998 par la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (Mils). En novembre 2002, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) prend le relais. Cette dernière a pour mission d'« observer et analyser le phénomène » et de « coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics ».

## L'ampleur des dérives sectaires

● Les deux derniers rapports parlementaires qui ont tenté d'évaluer le nombre d'organismes sectaires datent de 1995 et 1999. Le premier (Gest-Guyard) listait 172 organisations et une nébuleuse d'au moins 800 satellites regroupant environ 160 000 membres réguliers ou occasionnels et 100 000 sympathisants. Le deuxième, centré sur les « sectes et l'argent », ajoutait 26 organisations aux précédentes. Ces listes, très controversées, ont été officiellement abandonnées par la circulaire du 27 mai 2005 relative à la lutte contre les dérives sectaires.

# L'affaire des « reclus de Montflanquin » au tribunal

► Le tribunal correctionnel de Bordeaux (Gironde) juge à partir de lundi Thierry Tilly, un présumé « gourou » poursuivi pour abus de faiblesse sur onze membres d'une riche famille d'aristocrates.

► L'homme est poursuivi pour avoir maintenu ses victimes en état de sujétion pendant plus de huit ans et pour les avoir totalement dépouillées. Quatre complices comparaissent avec lui.

Un homme « d'une intelligence supérieure » et « d'une habileté consommée », alliées à « une certaine perversité » : telles sont les conclusions des experts psychiatres à propos de Thierry Tilly. L'intéressé, âgé de 48 ans, comparait à partir de lundi pour avoir exercé son emprise sur la famille de Védrines, une grande lignée aristocratique établie en Lot-et-Garonne. Les chefs de poursuite le visant sont aussi graves que nombreux : escroquerie, extorsion de fonds, abus d'état de faiblesse de personnes en état de sujétion psychologique, séquestration accompagnée d'actes de torture ou de barbarie.

C'est au début des années 2000 que la vie de la famille de Védrines bascule. Ghislaine Marchand, née de Védrines, directrice d'une école de secrétariat (l'Ifsad), fait la

connaissance de Thierry Tilly, lequel se présente comme le chef d'une entreprise de nettoyage. Montrant des talents divers et se prévalant d'un vaste carnet d'adresses, ce dernier devient rapidement le personnage central de l'école. Il se rapproche de Ghislaine, qui l'invite au château familial de Martel à Montflanquin (Gironde). Là, il fait la connaissance de sa mère, de ses enfants et de ses frères. Il fait grande impression à tous, sauf à l'époux de Ghislaine, Jean Marchand.

**Il ne fait pas qu'exercer son emprise psychique sur les Védrines. Il les ruine aussi.**

Se présentant comme un « agent secret » mandaté pour « protéger les familles méritantes », Thierry Tilly convainc peu à peu les Védrines qu'on leur en veut et que les francs-maçons et les rose-croix ont juré leur perte. Sur ses instances, onze membres de la famille vont progressivement se couper du monde, persuadés qu'il faut s'en protéger : Ghislaine, ses deux enfants, sa mère Guillemette, ses deux frères Charles-Henri et Philippe et leurs familles. Le seul à résister à la manipulation, Jean Marchand, sera « expulsé » de chez lui manu militari par sa femme et ses deux beaux-frères le 7 septembre 2001, Thierry Tilly l'ayant

« diabolisé » aux yeux des siens. À partir de là, la famille va vivre totalement recluse. D'abord au château de Montflanquin puis, à partir de 2003, à Talade (Gironde), chez Philippe, dans une maison totalement bunkerisée (caméra de surveillance, volets fermés, clôtures). Ils sont criblés de dettes car Tilly les a persuadés qu'il ne fallait payer aucune facture. En février 2008, ils rejoignent tous Oxford, en Angleterre.

Le clan vit alors dans un complet dénuement. Le présumé « gourou » n'hésite pas à priver certains de sommeil et de nourriture dans l'espoir de leur extorquer des informations sur une soi-disant promesse d'héritage cachée au reste de la famille. Il utilise, comme le notera le juge d'instruction par la suite, des « techniques de manipulation pour submerger ses interlocuteurs et les mener où il l'entend ». Pour le magistrat instructeur, il ne fait aucun doute « qu'il s'agit d'une affaire d'emprise mentale ». D'ailleurs Thierry Tilly continue, même à distance, à maintenir son emprise sur le groupe - via Internet notamment.

Il ne fait pas qu'exercer son emprise psychique sur les Védrines. Il les ruine aussi. Selon les enquêteurs, il dépouille la famille de près de 4,5 millions d'euros entre 2000 et 2008. Et ce sans compter les détournements de meubles, de bijoux, de tableaux mais aussi les saisies sur les salaires. En vue d'empêcher la dilapidation de toutes les économies

du couple, Jean Marchand décidera de divorcer de son épouse Ghislaine (1). Journaliste de profession, notamment à *La Croix*, il finit par médiatiser l'affaire en 2004. En mars 2005, un juge d'instruction est nommé pour enquêter sur l'escroquerie et le blanchiment d'argent.

La sortie de trois membres du groupe entre fin 2008 et début 2009 change rapidement la nature des investigations. Ils racontent en effet les sévices endurés par certains d'entre eux et, surtout, l'état de sujétion du groupe vis-à-vis de son « chef ». Les enquêteurs mettent à jour « une affaire hors norme par sa durée dans le temps et par le côté atypique de la manipulation en place », comme le précise l'ordonnance de renvoi. Un mandat d'arrêt international est finalement délivré contre Thierry Tilly. Son arrestation et son placement en détention provisoire en octobre 2009 ne suffisent pas à stopper son emprise sur le groupe. En effet, les Védrines, restés à Oxford, continuent à vivre reclus et selon les instructions que leur a toujours données Thierry Tilly. Il faudra attendre fin 2009 pour qu'une opération d'exfiltration menée par une psychologue à l'initiative de Jean Marchand les dessille définitivement. Et début 2010 pour que Jean Marchand, sa femme et ses enfants soient de nouveau réunis.

MARIE BOËTON

(1) Ils se sont, depuis, remariés.

## ENTRETIEN GHISLAINE ET JEAN MARCHAND

## « Nous étions réduits en esclavage »

► Ghislaine Marchand, née de Védrines, explique en exclusivité à *La Croix* comment elle et sa famille sont progressivement tombées sous l'emprise de Thierry Tilly.

► Son époux, Jean, aujourd'hui à ses côtés, raconte le combat qui a été le sien pour soustraire sa femme et ses enfants au joug du présumé « gourou ».

**Aujourd'hui, arrivez-vous à mettre des mots sur ce qui vous est arrivé ?**

**Ghislaine Marchand :** Toujours pas. Je me demande sans cesse comment j'ai pu basculer, être « aspirée » ainsi. Je venais de perdre mon père, puis ma sœur, j'étais sans doute particulièrement fragile quand j'ai rencontré Thierry Tilly. Il a su, en deux ans, capter ma confiance, mais je ne m'explique toujours pas comment il a pu exercer une telle emprise sur moi.

**Comment l'avez-vous rencontré ? Y a-t-il quelque chose en lui qui d'emblée, vous a captée ?**

**G. M. :** Nous nous sommes rencontrés dans un cadre professionnel en 1997. À l'époque, je venais de prendre la direction d'une école de

secrétariat à Paris et l'un de mes associés a fait appel à lui en tant que responsable d'une entreprise de nettoyage. Je n'ai pas eu de « déclic » particulier, car, curieusement, c'était un être sans charisme, un vrai passe-muraille. Mais, en l'espace de quelques mois, il a su se rendre indispensable. Il avait la solution à tous les problèmes. Et puis, il se vantait d'avoir un formidable carnet d'adresses, cela m'impressionnait. Au fil des mois, j'ai fini par ne plus prendre aucune décision sans son aval.

**Mais comment en est-il arrivé à vous placer dans un état de totale sujétion ?**

**G. M. :** Cela s'est fait progressivement. Il m'a d'abord mise en confiance en me faisant parler. Il savait très bien écouter. De fil en aiguille, je lui ai confié mes petits tracas, puis des choses plus personnelles. Il a fini par cerner mes failles et par me dire ce que je voulais entendre. Et puis, il me valorisait énormément. Il me disait, par exemple, que j'étais une maîtresse femme et que c'était à moi qu'aurait dû revenir l'ensemble des biens familiaux, que j'étais la seule à savoir comment les faire fructifier, etc. Dans un deuxième temps, il s'est mis à insinuer des choses troublantes sur ma fa-

mille. À partir de là, j'ai commencé à avoir peur et il a pu exercer réellement son emprise sur moi.

**Que laissait-il entendre sur votre famille ?**

**G. M. :** Il récrivait l'histoire de notre famille en donnant une cohérence à tous les éléments qu'il avait sur nous. Après nous avoir soutiré un certain nombre d'informations, il façonnait des scénarios crédibles, donnant un sens aux situations les plus anodines. Des faits banals devenaient mystérieux, énigmatiques. Il a, par exemple, réussi à me persuader que ma sœur avait été assassinée, preuve qu'on en voulait à notre fa-

**« Il a fini par cerner mes failles et par me dire ce que je voulais entendre. Et puis, il me valorisait énormément. »**

mille et à notre fortune. Thierry Tilly se disait membre d'une organisation occulte disposant de relais puissants et d'informations ultra-confidentielles. À l'entendre, il fallait absolument nous protéger contre tous ceux qui voulaient nous nuire. C'était un incroyable manipulateur. Quand nous

sortions dans la rue, par exemple, il suffisait qu'un passant téléphone devant nous pour qu'il m'incite à changer de trottoir, au motif que le coup de fil passé avait probablement pour but de donner notre localisation à ceux qui nous en voulaient.

**Vous, Jean Marchand, vous n'avez jamais adhéré au discours de Thierry Tilly. Pourquoi ?**

**Jean Marchand :** J'ai été méfiant dès le départ. Après notre première rencontre, je me souviens d'avoir dit à mon épouse : « Il est bizarre ce type. » Alors qu'il me connaissait à peine, il me flattait, il était très obséquieux. Il m'a dit qu'il travaillait dans l'intelligence économique. Mais je connaissais le sujet et ses propos ne collaient pas. Surtout, il a fini par me dire qu'il était agent secret. Là, j'ai compris que quelque chose clochait.

**Thierry Tilly vous a aussi manipulée dans le but de soutirer de l'argent à votre famille, près de 5 millions d'euros. Comment s'y est-il pris ?**

**G. M. :** Il nous donnait toujours de bonnes raisons de lui confier des fonds. Au départ, il m'a demandé des avances pour démarcher de futurs élèves pour l'école ●●●





**PAROLES**  
**SERGE BLISKO,**  
président de la Mission  
interministérielle de vigilance  
et de lutte contre les dérives  
sectaires (Miviludes)

« C'est la première  
fois que l'emprise  
sectaire s'exerce sur  
trois générations »

« Cette affaire est exceptionnelle dans la mesure où c'est la première fois qu'une emprise sectaire s'exerce sur trois générations d'une même famille. Jusqu'ici, elle était observée chez des personnes isolées, des conjoints, ou dans certains cas dans des familles dites nucléaires, c'est-à-dire un couple et leurs enfants. L'accusé a fait preuve d'une extrême habileté en parvenant à s'introduire dans un clan familial très large. Généralement, pour embrigader plusieurs membres d'une même famille dans une secte, le gourou prend l'ascendant sur l'un d'entre eux, chargé par la suite de convaincre les autres. »

RECUEILLI PAR CATHERINE MONIN

**Jean et Ghislaine Marchand.**  
Après plus de huit ans  
de manipulation et de séparation,  
les époux et leurs enfants  
se sont retrouvés.

●●● – de fait, l'année suivante, l'école a doublé son nombre d'inscrits, mais pas grâce à lui. Ensuite, il nous a vendu, à mes frères et à moi, l'idée d'un vaste projet immobilier en montagne, en nous faisant miroiter des gains substantiels. Mais nous n'avons jamais rien vu venir. En réalité, en huit ans et demi, c'est nous qui lui avons donné près de 5 millions d'euros.

**Très vite, vous et dix membres de votre famille vous êtes trouvés reclus dans diverses demeures. Comment cela s'est-il passé ?**

**G. M. :** Il a fini par nous persuader que le monde entier en voulait à notre fortune et que nous étions en réel danger. C'est ainsi que nous nous sommes brutalement coupés du reste du monde à partir de septembre 2001. Nous ne sortions plus du tout et toute tentative pour entrer en contact avec nous était vouée à l'échec. Thierry Tilly m'avait convaincue que mon mari avait mis un « contrat » sur moi. Du coup, à chaque fois que Jean tentait d'entrer en relation avec nous, je prévenais la police.

**Concrètement, comment se déroulaient vos journées ?**

**G. M. :** Nous vivions dans un quasi-dénuement, pratiquement sans argent. Je m'occupais de ma mère, nonagénaire, qui nécessitait des soins quotidiens. Pour le reste, la télévision rythmait notre quotidien. Nous avions l'interdiction d'échanger entre nous sans passer par Tilly. Il nous montrait les uns contre les autres et nous demandait de nous dénoncer mutuellement.

**Le juge d'instruction évoque de graves maltraitances, voire des actes de torture...**

**G. M. :** Certains membres de la famille ont été privés de nourriture et de sommeil des jours durant. Thierry Tilly exigeait d'eux qu'ils livrent le supposé « secret » qui rongeaient la famille, qu'ils révèlent la cachette d'un magot. Mais il n'y avait ni secret ni magot ! Entre frères et sœurs, nous étions tellement à bout que nous en sommes arrivés à être violents entre nous. Tilly nous obligeait à faire des rapports les uns sur les autres en permanence. À peine en avions-nous envoyé un à minuit qu'il nous imposait d'en rendre un autre à 5 heures du matin, par exemple, ce qui nous maintenait dans un état d'épuisement. Nous étions réduits en esclavage.

**« En un instant, j'ai tout compris. J'ai appelé les autres membres de la famille et la manipulation s'est effondrée. C'était fini. »**

**Pourquoi ne pas vous être enfuie ?**

**G. M. :** J'étais persuadée que le monde extérieur nous était hostile, que nous courions réellement un danger. Lorsque Thierry Tilly a été incarcéré, fin octobre 2009, je n'ai plus rien compris. Je n'avais plus aucun repère, plus rien à quoi me rattacher. Mais nous continuions à avoir peur de lui. Même du fond de sa prison, nous restions convaincus

qu'il pouvait nous contrôler. Et puis, je ne voulais pas laisser ma mère et mes enfants.

**Quand et comment avez-vous compris qui était Thierry Tilly ?**

**G. M. :** Une psychologue envoyée par mon mari est venue me voir à Oxford et m'a rapporté toutes les horreurs que Tilly avait racontées sur nous lors de sa garde à vue. J'ai demandé : « Dans cette histoire, Tilly est un escroc, alors ? » Elle m'a répondu : « Parfaitement. » Et j'ai ajouté : « Mais alors, Jean n'a rien à se reprocher ? » Elle m'a dit non. En un instant, j'ai tout compris. J'ai appelé les autres membres de la famille et la manipulation s'est effondrée. C'était fini.

**Vous, Jean Marchand, vous n'avez cessé de vous battre, notamment en médiatisant l'affaire. Qu'est-ce qui vous a aidé à tenir et à conserver toute votre affection aux vôtres ?**

**J. M. :** Je les aimais, tout simplement, et je me refusais à les abandonner à leur terrible sort. Au fil des ans, toutefois, j'ai fini par dissocier ces deux aspects. Mon objectif était toujours de les sortir des griffes de Tilly, mais j'étais de moins en moins certains de pouvoir les retrouver comme avant. Et puis, en mars 2010, nos retrouvailles ont été magnifiques. Toutefois, il ne faut pas être dupe : nous ne sortirons sans doute jamais complètement de cette affaire. Tout cela a été trop long, trop dur, trop cruel. Un vrai cauchemar qui hante encore nos nuits.

RECUEILLI PAR MARIE BOËTON  
et MARIANNE GOMEZ

## VU D'AVANT

### En 1995, l'Ordre du temple solaire brise les Vuarnet

► Les proches d'Édith et Patrick Vuarnet, figurant parmi les victimes d'un « suicide collectif » organisé par l'Ordre du temple solaire (OTS), n'ont pas soupçonné l'emprise qu'avait la secte sur leur famille.

Le 23 décembre 1995, la stupéfaction laisse place à l'incompréhension après la découverte dans le Vercors des corps carbonisés de 16 anciens adeptes de l'OTS, parmi lesquels figurent Édith Vuarnet, ancienne championne de ski, et son fils Patrick. Rien ne laissait présager que les membres de cette famille au train de vie confortable, menant une existence tranquille entre le chalet familial de Morzine-Avoriaz et Genève, se retrouvent un jour sous l'emprise d'un mouvement se réclamant de l'ordre des Templiers.

C'est dans la cité suisse que la mère de famille a ses premiers contacts avec la secte. Selon Alain Vuarnet, l'autre fils d'Édith, elle souffre de la solitude alors que ses enfants sont partis et que son mari est fréquemment sur la route. « C'est à ce moment qu'elle a assisté à la première réunion », racontait-il à La Croix en 2003, une conférence de Luc Jouret (NDLR : l'un des gourous de la secte) à Lyon sur la nutrition. Ma mère a toujours été branchée médecine douce, alimentation bio. Ensuite, elle est entrée dans le cercle

fermé de l'OTS avec sa mécanique infernale de flatterie qui vous fait croire que vous êtes unique. »

Pourtant, c'est seulement quelques mois avant leur mort que les autres membres de la famille vont découvrir l'appartenance d'Édith et de Patrick à la secte. « Cette double révélation est une blessure cruelle, racontera Alain à Paris Match. Patrick et maman nous dévoilent soudain tout un pan de leur vie qu'ils nous ont dissimulé pendant cinq ans (...). Comment avons-nous pu ne rien remarquer ? » Un aveuglement que se reprochera aussi amèrement le père de famille, Jean Vuarnet : « Pendant des années, ma femme parlait aux légumes lorsqu'elle les épluchait. Le chiffre 7

**« Comment avons-nous pu ne rien remarquer ? »**

commandait le moindre de ses petits gestes (...). Lorsqu'elle serrait la main d'un étranger, elle l'observait pour s'assurer qu'il était porteur d'énergies positives. Je n'ai rien vu de tout cela... », écrit l'ancien champion olympique de ski dans une Lettre à ceux qui ont tué ma femme et mon fils publiée un an après le drame. « Ce qui nous est arrivé peut toucher n'importe quelle famille », soulignait-il, invitant à briser de toute urgence le tabou de l'emprise sectaire.

C. M.